 Amiens, le 25 novembre 2020,

Sandrine JUMEAUX

Xavier LENEVEU

SE-Unsa de l’Académie d’Amiens

à À Monsieur le Recteur

de l’Académie d'AMIENS

Chancelier des Universités

20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9

*Objet : indemnité compensatrice de la CSG pour les AESH*

*Monsieur le Recteur,*

*Vous avez été destinataire d’une note de service n°20-035 de la direction des affaires financières concernant les modalités de maintien de l’indemnité compensatrice de la contribution sociale généralisée aux accompagnants d’élèves en situation de handicap.*

*Il y est indiqué que le versement et le montant de cette rémunération complémentaire doivent être inscrits au contrat par le biais d’un avenant.*

***Aussi, nous souhaiterions connaître les modalités de cette mise en œuvre au sein de vos services (délais de signature de l’avenant, date du 1er versement, modalités de calcul du 1er versement).***

*De plus, nous vous informons avoir déjà été contactés par plusieurs collègues qui s’interrogent sur la marche à suivre pour bénéficier de cette indemnité.*

*Nous nous permettons d’attirer votre attention sur les enjeux financiers que représentent ces sommes pour ces personnels au vu de leur très faible rémunération.* ***Nous souhaitons donc qu’ils soient informés au plus vite et que cette régularisation se fasse dans les meilleurs délais.***

*En vous remerciant de l’attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur en notre attachement au service public d’éducation.*

**Sandrine JUMEAUX Xavier LENEVEU**

**Responsable AESH Secrétaire académique**

**SE-UNSA AMIENS SE-UNSA AMIENS**